

ARRETE du 23 novembre 2022

modifiant l'arrêté du 4 octobre 2019 portant composition nominative du conseil de discipline

La directrice générale du Centre national de gestion,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles R.6152-318 à R.6152-323 ;

Vu l'arrêté du 4 octobre 2019 portant composition nominative du conseil de discipline ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2022 modifiant l'arrêté du 4 octobre 2019 portant composition nominative du conseil de discipline ;

Vu la proposition de la directrice générale de l'offre de soins ;

Arrête :

Article 1^{er}

Le b) de l'article 2 de l'arrêté susvisé du 4 octobre 2019, « Membre proposé par la directrice générale de l'offre de soins », est rédigé comme suit :

Titulaire : M. Damien Bruel en remplacement de M. Pierre Charestan appelé à exercer d'autres fonctions »

Article 2

Les mandats des membres nommés par le présent arrêté prennent effet à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté est publié sur le site Internet du Centre national de gestion.

La directrice générale
du centre national de gestion



Eve Parier